

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2007

Révision: 15.11.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**

- **Nom du produit:** MÉTHANOL

- **Emploi de la substance / de la préparation** Solvants

- **Producteur/fournisseur:**

SFC Smart Fuel Cell AG

Eugen-Saenger-Ring 4

85649 Brunntal

Tel.: +49 (0)89 673 592-0

Fax: +49 (0)89 673 592-169

- **Service chargé des renseignements:** Abteilung Produktsicherheit

- **Service établissant la fiche de données de sécurité:** info@chemiel.de

- **Renseignements en cas d'urgence:** Giftnotruf München: +49 89/19 240

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



T Toxique

F Facilement inflammable

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

R 11 Facilement inflammable.

R 23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R 39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique:**

- **No CAS Désignation**

67-56-1 méthanol

- **Code(s) d'identification**

- **No EINECS:** 200-659-6

- **No CEE:** 603-001-00-X

4 Premiers secours

- **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

- **Après inhalation:**

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **Après contact avec la peau:**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

- **Après contact avec les yeux:**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

(suite page 2)

F

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2007

Révision: 15.11.2007

Nom du produit: MÉTHANOL

(suite de la page 1)

- Après ingestion:

Faire boire beaucoup d'eau, provoquer le vomissement. Faire boire de l'éthanol (par exemple 1 verre d'une boisson alcoolisée à 40°). Consulter un médecin (mentionner le méthanol).

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

- Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

- Mesures pour la protection de l'environnement:

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

- Méthodes de nettoyage/récupération:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

- Indications supplémentaires: Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7 Manipulation et stockage

- Manipulation:

- Précautions à prendre pour la manipulation:

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

- Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- Stockage:

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

- Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

- Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2007

Révision: 15.11.2007

Nom du produit: **MÉTHANOL**

(suite de la page 2)

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-56-1 méthanol

VME (France)	Valeur momentanée: 1300 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm
IOELV (Union Européenne)	260 mg/m ³ , 200 ppm Peau

- Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- Equipement de protection individuel:

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

- Protection des mains:

Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

9 Propriétés physiques et chimiques

- Indications générales.

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Genre alcool

- Changement d'état

Point de fusion:	-98°C
Point d'ébullition:	64°C

- Point d'inflammation: 11°C

- Température d'inflammation: 455°C

- Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

- Limites d'explosion:

Inférieure:	5,5 Vol %
--------------------	-----------

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2007

Révision: 15.11.2007

Nom du produit: MÉTHANOL

(suite de la page 3)

Supérieure:	44 Vol %
- Pression de vapeur à 20°C:	128 hPa
- Densité à 20°C:	0,79 g/cm ³
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **Réactions dangereuses** Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.
- **Produits de décomposition dangereux:**
En cas de stockage et d'utilisation selon les prescriptions, pas de dangereux produits de décomposition.

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

67-56-1 méthanol

Oral	LD50	13000 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

12 Informations écologiques

- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- Catalogue européen des déchets

07 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
07 01 00	déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base
07 01 04	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2007

Révision: 15.11.2007

Nom du produit: MÉTHANOL

(suite de la page 4)

14 Informations relatives au transport

- | | |
|--|--------------------------------|
| - Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique): | |
| - Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train): | 3 (FT1) Liquides inflammables. |
| - Indice Kemler: | 336 |
| - No ONU: | 1230 |
| - Groupe d'emballage: | II |
| - Etiquette de danger | 3+6.1 |
| - Désignation du produit: | 1230 MÉTHANOL |
| - Quantités limitées (LQ) | LQ0 |
| - Catégorie de transport | 2 |
| - Code de restriction en tunnels | DIE |
| - Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux): | |
| - Classe IMDG: | 3 |
| - No ONU: | 1230 |
| - Label | 3+6.1 |
| - Groupe d'emballage: | II |
| - No EMS: | F-E,S-D |
| - Désignation technique exacte: | METHANOL |
| - Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR: | |
| - Classe ICAO/IATA: | 3 |
| - No ID ONU: | 1230 |
| - Label | 3+6.1 |
| - Groupe d'emballage: | II |
| - Désignation technique exacte: | METHANOL |

15 Informations réglementaires

- Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.
- Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**
T Toxique
F Facilement inflammable
- Phrases R:**
11 Facilement inflammable.
23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- Phrases S:**
1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
7 Conserver le récipient bien fermé.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
- Prescriptions nationales:**
- Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (classification selon liste): peu polluant.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.